

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DECEMBRE 2017

Effectif légal du conseil municipal : 11

Etaient Présents: Joël DEVIDAL, Jacques VIAL, Florence SELMI, Jean ROMEAS, Marie-Louise CORTIAL, Thibaut DEVIDAL, Marie Odile FAURE.

Etaient Excusés : François BRUN, Hervé HOSTEIN, Isabelle LAMBERT, Christian TORNATO.

Secrétaire de Séance : Florence SELMI.

CREATION D'UN POSTE A MI-TEMPS (AGENT TECHNIQUE) APPEL A CANDIDATURE

Le conseil souhaite créer un emploi à mi-temps d'un agent technique pour effectuer l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie et assurer le déneigement pendant la période hivernale. Faire un appel à candidature par voie d'affichage.

LOCATION DU MEUBLE F1 EN APPARTEMENT

Le conseil donne son accord pour louer le meublé F1 à M. MICHEL Marc à 280 € par mois charges non comprises.

CONTRAT D'ENGAGEMENT

Un contrat d'engagement sera établi entre la commune et M. DEVIDAL André pour assurer le déneigement sur l'ensemble du territoire communal pour la période du 1^{er} novembre 2017 au 15 mai 2018.

Le décompte des heures réalisées sera envoyé à la communauté de communes Mézenc Loire Meygal pour procéder au remboursement.

AUTORISATION DE MANDATEMENT EXERCICE 2018

Le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que jusqu'à l'adoption du budget 2018 sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le conseil donne son accord.

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT EXERCICE 2018

Le conseil décide la revalorisation d'une prestation concernant les tarifs eau et assainissement pour l'année 2018 à savoir :

Tarifs service eau 2017

Location compteur eau : 30 €

Prix du m³ eau : 0.60 €

Tarifs assainissement 2017

Partie fixe : 14 € (forfait)

Partie variable : 0.17 € le m³

Tarifs service eau 2018

Location compteur eau : 40 €

Prix du m³ eau : 0.60 €

Tarifs assainissement 2018

Partie fixe : 14 € (forfait)

Partie variable : 0.17 € le m³

PRENDRE UNE DECISION MODIFICATIVE POUR LE REGLEMENT D'UNE REDEVANCE CONCERNANT LE PRELEVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU

Le conseil donne son accord pour augmenter les crédits d'un montant de 560 € au compte 701249 et de diminuer les crédits pour la même somme du compte 61523 afin de régler la redevance à l'Agence de l'Eau.

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Suite au rapport de la CLECT, le maire informe son conseil municipal qu'une allocation compensatrice d'un montant de 4 589 € est attribuée à la commune.

Le conseil l'approuve à l'unanimité.

**CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL. ATTRIBUTION D'INDEMNITE. EXERCICE 2017 +
AUTORISATION PERMANENTE DES POURSUITES ACCORDEE AU COMPTABLE DU TRESOR**

Le conseil donne son accord pour demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire économique financière et comptable conformément à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 et par conséquent lui accorder une indemnité au taux de 100% soit 74.83 € pour l'exercice 2017 (gestion de 114 jours)

Le conseil donne son accord de délivrer une autorisation permettant au comptable de poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement des créances locales.

**COURRIER DU COLLEGE SAINT JOSEPH A SAINT JULIEN CHAPTEUIL (DEMANDE D'AIDE
POUR UNE SORTIE SCOLAIRE)**

Le conseil donne son accord pour attribuer la somme de 160 €.

Deux enfants de la commune sont scolarisés dans cet établissement et participent soit à un séjour linguistique soit à un séjour d'intégration.

**DETR 2018 (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX)
AMENDES DE POLICE**

Le conseil décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès de :

- La DETR
 - Des Amendes de Police
- pour des travaux de voirie.

TRAVAUX EN COURS POUR LE LOCAL ASSOCIATIF

Le conseil donne son accord pour les devis concernant le carrelage et le sanitaire.

L'Entreprise BONNET est retenue pour effectuer la fourniture et la pose de carrelage ;

L'Entreprise CRESPIY est retenue pour mettre en place le sanitaire dans le local associatif

Le conseil donne son accord pour louer le meublé F3 en appartement à M. DEVIDAL Thibaut et Mme SALAT Alison à 320 € par mois charges non comprises.

Un rafraîchissement est réalisé dans l'appartement F3 à savoir peinture, changement des radiateurs et remplacement de la moquette des chambres par du parquet flottant.

Questions diverses

Le conseil donne son accord à l'ONF pour la destination des coupes de bois de l'exercice 2018 qui sera réalisée sur pied à l'unité du produit.

Fête de Noël organisée par le comité des fêtes le 17 décembre 2017 à la salle communale.

La séance est levée à 23heures

Le Maire, M. Joël DEVIDAL

